

## RAPPEL DES CONDITIONS POUR UN MICRO-CREDIT CREA-SOL

 **Toute personne souhaitant faire un micro-crédit doit être adressé par son Conseiller Financier (toutes banques). Ce dernier nous transmet par mail ou par téléphone les coordonnées du client et le motif du financement.**

Le micro-crédit Créa-Sol finance un projet d'insertion social et/ou professionnel de 300 € minimum à 3000 € maximum pouvant aller parfois jusqu'à 5000€ maximum remboursable de 6 à 48 mois.

### PERSONNES ELIGIBLES :

- Travailleurs, retraités, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi aux ressources limitées ou allocataires de minima sociaux.
- En situation objective d'exclusion du crédit bancaire, notamment du crédit à la consommation ou devant faire face à une situation d'urgence ou de première nécessité.
- Ces personnes ont une capacité de remboursement, elles sont « solvables »

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Reste pour vivre :
- 180€ pour une personne seule
  - 360€ pour un couple
  - 180€ par personne à charge
- (Soit 6€ par personne et par jour)*

### EXEMPLES D'OBJET DU FINANCEMENT :

- Permis de conduire
- Réparation sur véhicule existant
- Meubles de 1<sup>ère</sup> nécessité : électro-ménager, table, chaise, lit, meubles
- Formation ou stage professionnel
- Achat de véhicule
- Soins médicaux
- Frais d'obsèques

**Le micro-crédit ne finance pas un besoin en trésorerie, ni des dettes contractées par le client.**

**Le client doit fournir un devis ou un bon de commande détaillé avec le montant total.**

**Le montant total du micro-crédit est versé sur le compte bancaire du vendeur.**

**Le client doit s'acquitter des mensualités de remboursement de son crédit auprès de Créa-Sol.**

**Le Médiateur Social du PIMMS prend contact avec le client par téléphone pour faire un bref point sur le financement souhaité et pour lui transmettre la liste des pièces justificatives.**